

Strasbourg

snes-fsu

N° 101 - Octobre - Novembre 2011

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0307 S 05559



Editorial de Philippe Lochu

A l'approche d'une échéance électorale nationale et dans le contexte de la « crise de la dette » des États, le Gouvernement de François Fillon et son ministre Châtel accentuent leurs agressions contre la fonction publique en général et les personnels enseignants de l'Éducation Nationale en particulier.

Après le honteux épisode du vote « électronique » aux élections professionnelles, l'imposition d'une journée de carence aux fonctionnaires malades, la réforme des modalités d'évaluation et de promotion des professeurs, l'annonce d'une refonte du décret de 50, continuent une entreprise de démolition d'un métier, donné à l'opinion pour cause principale de toutes les carences du système éducatif.

Il faut faire la part dans ce programme de l'électorisme : en échec sur sa politique éducative, sur sa politique de l'emploi, dans sa gestion des finances publiques, la majorité et son chef ouvrent une campagne électorale qui prouvera, sur le dos des fonctionnaires et des enseignants, en deux décrets et trois arrêtés, que la réforme est en cours et qu'à condition de les reconduire en mai-juin prochain, tout ira mieux demain. La facture de cette démagogie, ce seront bien sûr encore de nouveaux postes supprimés (- 14 000), des conditions de travail un peu plus dégradées et un autoritarisme accentué.

Un récent rapport de l'OCDE a montré, chiffres à l'appui, combien l'investissement éducatif français s'est inscrit depuis 1995 dans une spirale régressive, utilisant tous les leviers budgétaires pour le diminuer : réduction des salaires, baisse des recrutements, accroissement du nombre d'élèves par classe. Les personnels ont largement payé la révolution sociale et technologique de l'École, amorcée dans les années 80 et 90. Ils ont assumé une charge de travail croissante, des salaires en berne, un ensemble de réformes et d'innovations chaotiques, la contestation de leur autorité, la caporalisation progressive de l'exercice du métier. Que nous est-il demandé de plus ? D'aller, selon l'amusante formule, « au delà du delà »... Mais rien ne garantit que dans cette improbable région, une solution satisfaisante de la crise de l'éducation sera trouvée.

La démagogie politique, la paresse intellectuelle des éditocrates, interdisent de penser sérieusement la crise actuelle de la démocratisation de l'École. Responsables politiques et journalistes spécialisés dissimulent aux citoyens que, sous la fausse apparence d'une modernisation du système éducatif, c'est en fait l'altération de ses fins et la détérioration de ses principes qui se profilent. Une altération et une détérioration qui ont certes des causes budgétaires, mais aussi idéologiques : le renoncement à démocratiser l'École, la résignation à la massifier, le choix de passer d'un service public à un statut de prestataire de service au rayon « compétences & socle commun » du supermarché éducatif. La refonte du statut des personnels s'inscrit dans ce contexte et dans aucun autre. Mais ce projet, de plus en plus lisible et jamais avoué, qui en a délibéré et où a-t-il jamais été discuté ?

La contrainte du vote électronique aux élections professionnelles signifiait l'intention de briser la représentativité syndicale et de discréditer cette expression des personnels. Le transfert des responsabilités d'évaluation aux chefs d'établissement signifie la volonté de renforcer le pouvoir de contrainte managériale de l'appareil administratif sur les individus de manière à infléchir leurs pratiques professionnelles en modifiant implicitement leurs missions. Une refonte sans discussion des décrets de 50 parachèverait sans bruit cette rupture avec une certaine conception de notre métier.

Pour suspendre cette fuite en avant destructrice, pour en subordonner le processus à un débat démocratique, il faut interpeller l'opinion fortement : une mobilisation massive de notre profession, en décembre, doit y parvenir.

- 1 On notera avec attention que tout au long du décret, les professeurs toujours désignés du nom d'« agents »...
- 2 Abrogé par le Ministre Darcos, sur une promesse électorale du candidat Sarkozy.
- 3 En ligne sur le site de l'OCDE.

Sommaire : Page 1 : Editorial **Page 2 :** Cahier de texte **Page 3 :** Audience chez le Recteur **Pages 4, 5, 6 :** élections professionnelles **Page 7 :** Hors-classe des agrégés : bilan / Vos données personnelles **Page 8 :** Hors-classe des certifiés **Pages 9 et 10 :** budgets lycée : l'austérité **Page 10 :** test : la hotline du Rectorat **Page 11 :** rémunération heure de vie de classe / stage FSU **Page 12 :** brèves / Qui joindre au Snes ?

CAHIER DE TEXTE, PROTOCOLE D'INSPECTION, ÉVALUATION PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Cet article ne devait d'abord concerner que les deux premiers points du titre ; rattrapé par l'actualité, ils passent maintenant en retrait derrière le troisième...

Depuis le 1er septembre, la réglementation nous fait obligation de remplir un **CTN**, consultable en ligne par les élèves, les familles et bien sûr le chef d'établissement et l'inspecteur de la discipline. Son contenu fixé par la circulaire ministérielle ne modifie pas sensiblement son contenu pédagogique ; en revanche, bien sûr, il est plus aisément consultable par tous les ayant droit à le consulter, et sort de l'établissement puisqu'il peut être lu par n'importe qui se procurera la clé d'accès adéquate. La première possibilité accentue la surveillance de l'activité professionnelle et crée des sources de litiges supplémentaires (contestation par des parents de choix pédagogiques qu'ils ne comprendraient pas, intrusion des chefs d'établissement dans l'organisation pédagogique d'un enseignement ...) Mais on ne peut écarter non plus l'éventualité qu'il en soit fait des usages plus ou moins illicites : récupération de schémas de cours, de sujets et de corrigés pour des usages frauduleux (trafic de corrigés, commercialisation d'annales piratées etc). En principe, la mise en place du **CTN** et son ouverture au public, comme celle de scolarité en général, devraient être encadrée par une charte. Très rares sont les établissements qui s'en sont dotés. **Partout où elle n'existe pas, il faut en demander une.**

Le protocole d'inspection a été communiqué à tous les personnels courant septembre. Mais n'est-il pas déjà caduc, puisqu'apparemment l'inspection disparaîtra bientôt au profit d'une évaluation par le chef d'établissement ? C'est à voir. En attendant, quel est le sens de ce protocole. Il formalise les divers contrôles auxquels un inspecteur devrait se livrer au cours d'une inspection : vérification de la progression, de séquences pédagogiques construites par le professeur, des travaux demandés aux élèves etc. Tout cela n'est pas non plus très neuf : les pratiques des inspecteurs pouvaient varier selon les personnes et les disciplines, mais ce qui est exigé dans le protocole l'était souvent déjà avant lui. La dimension inquiétante du protocole tient beaucoup moins à son contenu qu'à la normativité des pédagogies et au pointillisme des exigences qu'il rend possibles. Une inspection doit-elle vérifier la conformité d'un exercice professionnel à une norme, inscrite elle-même dans la « scénarisation » d'un cours, ou apporter un regard distancié et critique sur une pratique, par rapport à laquelle la normativité n'est qu'une référence possible, et le critère décisif : la pertinence des choix d'un professeur dans une situation donnée ? Doit-elle enfin prendre la forme d'un contrôle d'une pratique, ou celle d'un dialogue à partir de l'observation d'une pratique ? La liberté pédagogique, qui n'est certes pas le droit de faire n'importe quoi, mais obligation de faire librement des choix opportuns dans une situation particulière, implique la seconde formule de préférence à la première. Mais est-ce l'esprit du protocole ?

J'en viens à la réforme de l'évaluation, sans en rappeler la forme et le contenu qui vous sont connus désormais. Il va de soi qu'un chef d'établissement, qui n'est pas spécialiste d'une discipline, qui n'a pas de pratique d'enseignement, peut difficilement se substituer à un inspecteur pour vérifier la qualité d'un enseignement dispensé, voire pour apporter des conseils utiles à l'exercice du métier en classe. Son évaluation ne peut porter, comme les textes le prévoient, que sur la performance des élèves et sur l'investissement observable du professeur dans le travail « collectif » de son établissement: projet d'établissement, acceptation de tâches supplémentaires, relations avec les parents, participation à des stages etc. Deux observations alors. La première, c'est que la mesure des performances est un critère discutable de l'action pédagogique : elle dépend autant de l'investissement du partenaire pour sa réussite que de celle de l'acteur dans l'effort pour le faire réussir. Si les professeurs habiles préfèrent généralement les « bonnes classes » aux « mauvaises » dans leurs services, c'est qu'ils savent pouvoir obtenir de meilleurs résultats en classe coopérative qu'en classe réfractaire aux progrès. Seconde remarque : l'investissement multiforme dans la « vie scolaire » d'un établissement, s'il peut mesurer la sociabilité et un certain rayonnement n'est pas forcément toujours compatible avec un exercice professionnel centré sur le progrès de l'élève ; il peut au contraire favoriser une dispersion ou une accumulation de tâches insupportables. Les poids qui serviront à peser les âmes sont donc pipés. Exposer les personnels enseignants à cette sorte d'évaluation est donc bien problématique. Mais ce n'est pas pour autant si absurde qu'il y paraît, du point de vue d'une organisation « scientifique » du travail. En élevant l'exigence de résultats à un niveau irréaliste, mesuré en permanence par toutes sortes d'indicateurs, la contrainte mécanique exercée sur les personnes, les force à se remettre en question et à se surpasser en permanence (principe de l'organisation managériale du travail). Or, on peut faire le pari que, dans l'exercice d'un métier aussi complexe et aussi éprouvant moralement que celui de professeur dans un système scolaire en crise, ce pari technocratique sur la performance aura des effets destructeurs sur les personnels sans gain significatif pour les élèves, autre que ceux qui auraient pu être obtenus par de meilleurs moyens. Et puis, Superman à bac plus 5 et 2500 euros par mois en moyenne, est-ce vraiment réaliste ?

Philippe Lochu

AUDIENCE CHEZ LE RECTEUR QUESTIONS SANS RÉPONSES ?

Le SNES académique avait demandé fin septembre une audience à Mme le recteur pour évoquer un certain nombre de questions précises. Cette audience a finalement eu lieu le 7 novembre 2011 mais sans la présence de Mme le Recteur représentée par le Secrétaire général accompagné de M. Basquin DRH, M. Gruber SG adjoint, M. Michouveneau DAET et de M. Laville IA-IPR chargé de l'innovation pédagogique. Les réponses apportées à nos questions ont été pour la plupart plus qu'évasives.

Bilan de la réforme de la voie technologique : toujours l'incertitude

Si le nombre d'élèves inscrits en Première STI2D a très légèrement progressé (**841** cette année contre **829** l'an dernier), le sort des enseignants de la voie technologique reste obscur: sur les quelques 400 professeurs de génie industriel, seule une petite centaine a pu bénéficier d'une pseudo-formation pour enseigner les nouveaux programmes. Nous avons posé la question de l'avenir des autres enseignants qui n'ont pas pu bénéficier de cette formation. Rien n'est pour l'instant décidé malgré les promesses faites en juin d'une deuxième vague de formation.

Nouvelles spécialités en terminales : à doses homéopathiques ?

Deux nouveaux enseignements vont se mettre en place en terminale, la spécialité **ISN** (Informatique et Sciences du Numérique) en série S et en série L, la spécialité Droit et grands enjeux du monde contemporain DGEMC. Pour ces deux enseignements se posent des questions sur les lieux d'implantation (quel maillage pour l'académie), sur qui peut les enseigner et sur quel type de poste?

Pour l'ISN, des professeurs « potentiellement en mesure d'enseigner » ont été repérés et une formation de 64 heures assurée par l'Université de Strasbourg leur est dispensée. Cette formation est complétée par des conférences et une formation à distance. 23 lycées se sont portés candidats.

Le DGEMC sera enseigné par des professeurs habilités, c'est à dire titulaires d'une licence de droit ou d'un diplôme d'IEP. La décision d'implantation est du ressort du Recteur. Nous n'avons obtenu aucune précision sur les conditions de mise en place dont l'ensemble reste encore bien flou.

Nous avons aussi posé la question de l'enseignement en terminale S de l'option « Histoire-Géographie ». Là aussi nous n'avons obtenu aucune garantie sur l'implantation de cette option dans tous les lycées publics de l'académie.

LPC et collèges

Nous avons évoqué les conditions difficiles de travail dans les collèges, la tension permanente liée à un environnement qui se dégrade et à une accumulation de charges de travail. Dans cet ensemble, on peut souligner le socle et son outil de validation le LPC qui entraînent chez de nombreux collègues une double évaluation (notation chiffrée et compétences) et une perte de repères. Dans les classes difficiles, ne risque-t-on pas de voir le socle devenir la priorité, éloignant des objectifs des programmes ? De nombreux collègues pensent qu'en cas d'inspection, le jugement porterait essentiellement sur le socle et le LPC, qu'en est-il?

Réponse de M Laville IA-IPR délégué académique à la pédagogie :

Le LPC a été mis en place l'an dernier et nous avons eu 100% de remontées dans l'académie. Les équipes pédagogiques ont fait de gros efforts et tout se met en place, il faut laisser du temps, les outils se construisent. Les professeurs se rendent compte qu'il est possible de tout concilier, cela ne doit pas modifier les objectifs car l'ambition est présente. Le socle est inclus dans l'écriture des programmes qui restent le fil conducteur. Nous publierons des documents d'ici peu sur le socle (NDR : lettre 1 publiée en effet le 17/11).

Formation initiale : aucune amélioration

Nous avons d'abord posé la question du bilan de la formation des stagiaires pour l'année scolaire 2010-2011. Sur les 235 stagiaires, il y a eu 2 démissions, 2 propositions de non-titularisation et 3 prolongations de stage. Nos interlocuteurs ont même soutenu que le service à temps complet imposé aux stagiaires a été finalement une bonne entrée dans le métier. A partir de ce constat lénifiant, nos responsables ont décidé de reconduire le même dispositif pour l'année scolaire 2011-2012. En plus du service complet devant les classes depuis la rentrée, les stagiaires « bénéficieront » de 225 heures de formation : un forfait de 90 heures environ d'entretien avec le tuteur, les stages « filés » du mercredi, la formation à distance et nouveauté 2011-2012 : environ 24 heures de PIF (Plan individuel de formation) avec inscription en décembre !

Les membres de la délégation SNES/FSU

Myriam Benedetti, Geneviève Rudloff, Philippe Lochu, José Pozuelo et Francis Fuchs

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2011

LE SNES ET LA FSU EN TÊTE CONTRE VENTS ET MARÉES !

Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011 ont rendu leur verdict : le SNES et la FSU sont en tête dans notre académie comme dans le reste du pays, et ceci en dépit des nouvelles modalités du vote électronique.

Le vote électronique, un déni de démocratie

Le déroulement du vote électronique a été calamiteux du début à la fin. Ce vote a été imposé au seul Ministère de l'Education par le ministre Chatel malgré les nombreux dysfonctionnements relevés à l'occasion « d'élections-tests » effectuées l'an dernier dans quelques académies. La FSU avait dénoncé en son temps ces ratés. Le ministre Chatel, fidèle à son habitude, a imposé ce vote électronique et concédé ce marché à la société privée ATOS dirigée par l'ancien ministre de l'Economie et des Finances Thierry Breton pour près de 4,5 millions d'euros! Au delà de la gabegie financière, ce sont les innombrables entraves au vote des personnels qui doivent être dénoncées: des électeurs qui n'ont pas reçu leur identifiant ou des identifiants qui ne fonctionnaient pas, des électeurs qui n'ont pas pu récupérer leur mot de passe, des électeurs bloqués pour entrer dans le bureau de vote électronique ou ne pouvant pas voter une fois connectés, des électeurs ayant pâti d'une mauvaise organisation du vote (absence d'affichage des listes de candidats, kiosques de vote inopérants, assistance en ligne peu opérationnelle...). Bref, ce sont plus de 8000 électeurs qui ont été privés du droit de vote dans notre académie. Le taux de participation est passé de plus de 60 % aux élections professionnelles de 2008 à moins de 37 % alors qu'il s'est maintenu aux mêmes niveaux de 2008 dans les autres ministères qui ont gardé le vote à l'urne. Malgré ces entraves, les syndicats de la FSU ont réussi à consolider leur première place dans les deux scrutins (CAPA/CCP et CTA).

Les syndicats de la FSU renforcés

Pour la première fois, les représentants des salariés aux comités techniques national et académique ont été élus, le tableau ci-dessous récapitule les résultats et l'attribution des sièges pour le comité technique académique et les deux comités techniques départementaux.

Tableau 1: Les élections aux comités techniques (académique et départementaux)

	Inscrits	Exprimés	% Votants	FSU	SGEN/ CFDT	UNSA	UER (Snalc +Sne)	FO	CGT	SUD
Acad.Voix	28042	9752	36,19%	2757	2497	2515	773	537	402	271
%				28,27%	25,61%	25,79%	7,93%	5,51%	4,12%	2,78%
sièges	10			3	3	3	1 (+1)	0 (-1)	0	0
67 Voix	17005	6032	36,97%	1529	1306	1815	513	385	294	190
%				25,35%	21,65%	30,09%	8,50%	6,38%	4,87%	3,15%
sièges				3	2	4	1	0	0	0
68 Voix	11037	3720	35,00%	1228	1191	700	260	152	108	81
%				33,01%	32,02%	18,82%	6,99%	4,09%	2,90%	2,18%
sièges	10			4	4	2	0	0	0	0

Tous les personnels (enseignants et non-enseignants) étaient conviés à élire leurs représentants aux comités techniques, la participation ne dépasse pas **37 %** et atteint à peine **35 %** dans le département du Haut-Rhin. La répartition des sièges ne change pas par rapport à la situation actuelle pour les trois premières organisations syndicales. La seule nouveauté est le remplacement au comité technique académique pour le dernier siège de FO par l'UER (alliance constituée par le SNALC représenté dans le second degré et le SNE représenté dans le premier degré). Si la FSU garde la première place, elle n'a cependant pas fait le plein de voix. La différence entre les voix obtenues aux élections du CTA et celles obtenues par les différents syndicats de la FSU aux CAPA/CCP est de 329 voix (2757 voix au CTA et 3086 aux CAPA et CCP).

Les élections pour les CAPA et les CCP permettent par contre de comparer les élections de 2011 et celles de 2008. Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp) ont, malgré la baisse sensible de la participation, pu renforcer leur première place.

Tableau 2 : Les élections aux CAPA et aux CCP / Personnel enseignant

	inscrits	exprimés	% vot	FSU	SGEN	UNSA	SNCL	SNALC	FO	CGT	SUD	autres
AGRÉGÉS												
voix	1856	827	44,14	365	175	45	24	124	66		28	
en %				44,14	21,16	5,44	2,90	14,99	7,98		3,39	
2011-2008				-4,48%	-2,55%	+5,44%	-2,53%	+1,34%	+1,38%		+3,39%	
sièges		10		5 (-1)	2	0	0	2	1 (+1)			
CERTIFIÉS												
voix	6705	2514	38,30	935	709	186	162	177	172	76	97	Snetaa
en %				37,19	28,20	7,40	6,44	7,04	6,84	3,02	3,36	2008
2011-2008				+1,64%	+1,15%	+0,46%	-2,19%	-1,59%	+1,50%	+0,14%	+0,16%	-1,48%
sièges		19		9 (+1)	6	1	1	1	1	0	0	0
CPE												
voix	334	184	56,29	79	41	41	9		14			
en %				42,93	22,28	22,28	4,89		7,61			
2011-2008				+12,82%	+1,13%	-7,47%	-3,00%		-3,50%			
sièges		8		4 (+1)	2	2	0		0			
CIO												
voix	114	81	71,93	33	37						11	
en %				40,74	45,68						13,58	
2011-2008				+4,61%	-3,50%						-0,71%	
sièges		4		2	2						0	
PEGC												
voix	212	101	48,11		22	186	53		6			
en %					21,78	7,40	52,48		5,94			
2011-2008				-10,3%	-3,14%	+3,85%	+6,97%		+4,62%			
sièges		3			1	0	2		0			
EPS												
voix	818	303	37,29	219	41	16	13		14			
en %				72,28	13,53	5,28	4,29		4,62			
2011-2008				+3,45%	-1,24%	+0,13%	-2,74%		+4,62%			
sièges		7		6 (+1)	1	0	0		0			
PLP												
voix	1892	836	44,71	100	194	192	12			186	20	132(Snetaa)
en %				11,96	23,21	22,97	1,44			22,25	2,39	15,79
2011-2008				+1,00%	-1,41%	+15,19%	+1,44%			+5,09%		-13,44%
sièges		10		1	3 (+1)	2	0			2	0	2
PE 67												
voix	5996	2389	40,34	574	370	1075		270	60		40	
en %				24,03	15,49	45,00		11,30	2,51		1,67	
2011-2008				+1,23%	-1,86%	+4,27%		-3,76%	-1,56%		+1,67%	
sièges		10		3 (+1)	1	5		1	0		0	
PE 68												
voix	4156	1534	37,20	693	383	318		58	46			CGC
en %				45,18	24,97	20,73		3,78	3,00			2008
2011-2008				+2,73%	+1,17%	+1,72%		+3,78%	-0,98%			
sièges		10		5 (+1)	3	2		0	0			
AED												
voix	1721	81	4,94	44	11	10			1	12	3	
en %				54,32	13,58	12,35			1,23	14,81	3,70	
2011-2008				+32,05%	-2,38%	+4,61%			-10,93%	-3,99%	+3,70%	
sièges		4		3 (+1)	0	0			0	1	0	
NON TITULAIRES												
voix	1478	109	8,12	31	36	9			8	11	4	
en %				28,44	33,03	8,26			7,34	10,09	3,67	
2011-2008				+14,29%	+4,95%	+5,77%			-0,35%	-1,45%	-22,78%	
sièges		4		2 (+2)	2	0			0	0	0	
TOTAL ACADÉMIE												
voix	25282	8959	35,95	3073	2019	1912	273	629	387	285	183	132
en %				34,30	22,53	21,34	3,04	7,02	4,31	3,19	2,04	1,47
2011-2008				+2,16%	-0,24%	+4,07%	-1,35%	-0,44%	-0,98%	-0,06%	+0,41%	-1,95%
sièges		89		40 (+8)	23	12	3	4	2	3	0	2

La chute du taux de participation (plus de 24 points par rapport aux élections professionnelles de 2008) ne rend pas aisée les comparaisons. Globalement les syndicats de la FSU gagnent cependant plus de **2 points et 8 sièges** dans l'ensemble des corps. La perte d'un siège chez les agrégés au profit de FO s'est jouée à moins de 10 voix. Elle s'explique en partie par l'apparition cette année de deux listes nouvelles (SUD et UNSA) qui n'ont d'ailleurs obtenu aucun siège.

Dans tous les autres corps, les syndicats de la FSU progressent et gagnent 8 sièges. Même si la participation chez les AED et les personnels non titulaires est trop faible, la progression de la FSU n'en est pas moins remarquable.

Le bilan de ces élections professionnelles doit également intégrer les résultats des personnels non enseignants.

Tableau 3 : Les élections aux CAPA et aux CCP / Personnel non-enseignant

	Inscrits	Exprim	% vot.	FSU	SGEN	UNSA	SNALC	FO	CGT	SUD	Autres
Direction	362	286	80,11%	-	34	149	-	-	-	-	ID:103
En %				-	11,89%	52,10%	-	-	-	-	36,01%
sièges	6				0	4	-	-	2	-	2
CASU	44	22	56,82%	-	-	22	-	-	-	-	-
En %				-	-	100,00%	-	-	-	-	-
sièges	2			-	-	2	-	-	-		
IEN	58	24	56,90%	-	-	24	-	-	-	-	-
En %				-	-	100,00%	-	-	-	-	-
sièges	4			-	-	4	-	-	-		
D.Segpa	32	22	68,75%	3	9	10	-	-	-	-	-
En %				13,64%	40,61%	45,45%	-	-	-	-	-
sièges	2			0	1	1	-	-	-	-	-
ATR	698	311	46,28%	-	-	216	-	34	61	-	-
En %				-	-	69,45%	-	10,93%	19,61%	-	-
sièges	8			-	-	6	-	1	1	-	-
Non titulaires	186	28	16,67%	10	6	8	-	1	2	1	-
En %				35,71%	21,43%	28,57%	-	3,57%	7,14%	3,57%	-
sièges	5	2	1	2	-	0	0	0	-		
TOTAL	1380	727	52,68%	13	49	421	-	35	63	1	103
En %				1,87%	7,07%	60,75%	-	5,05%	9,09%	1,44%	14,86%
sièges	27			2 (+2)	2	19	-	1	1	0	2

Dans les corps des personnels non enseignants, l'hégémonie de l'UNSA est écrasante en particulier chez les personnels d'encadrement (personnels de direction, CASU et IEN) et dans une moindre mesure chez les ATR (adjoints techniques de recherche). La participation de ces personnels dotés, il est vrai, d'outils de travail et de vote plus « performants » est nettement plus forte que celle des personnels enseignants. La FSU est cependant arrivée en tête chez les personnels non titulaires et a pu obtenir 2 sièges sur 5.



Dans ces conditions générales d'organisation du scrutin, les personnels ont montré qu'ils restaient très attachés au rôle des CAP et à l'action des syndicats de la FSU au sein de ces instances. Ceux qui voudraient s'abstraire du contrôle démocratique exercé par les CAP sur la gestion individuelle et collective des carrières et des mutations, doivent l'avoir en tête s'ils veulent persister dans leurs intentions. Gestion des carrières et des affectations par les chefs d'établissement, systèmes de promotion et d'affectations à la tête du client, organisation dérogatoire des établissements ECLAIR... la réponse est claire : c'est non, et ils l'ont dit en votant, envers et contre tout, dans le cadre d'un véritable parcours du combattant.

**Francis Fuchs**

HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS 2011

LE BILAN APRÈS CAPN



Sylvain Guillaume

Les opérations de promotion à la Hors Classe des agrégés se sont terminées avec la tenue de la CAPN du 28 au 30 juin. Un accouchement particulièrement difficile où, en fin de CAPN, 7 heures de discussions acharnées ont été nécessaires pour corriger les arbitrages inacceptables prononcés au nom du ministre. La conception du dialogue social en CAPN au ministère, s'apparente beaucoup à celle constatée en CAPA au rectorat de Strasbourg : on écoute les élus des personnels, mais on les entend bien peu !

La CAPA n'aura conduit qu'à de bien maigres améliorations du Tableau d'Avancement initial (cf. Strasbourg-SNES n°98). Heureusement, les interventions déterminées des Commissaires Paritaires du SNES ont permis, en CAPN, de corriger certaines injustices qu'il n'avait pas été possible de faire rectifier en CAPA, à Strasbourg. Cependant, de nombreux collègues restent encore exclus et sont pour beaucoup condamnés à partir en retraite, privés de la juste

revalorisation indiciaire que constitue la Hors Classe.

Cette année, 59 collègues détenaient au moins 4 années d'ancienneté dans le 11ème échelon(1). 21 d'entre eux ont été promus, mais 27 restent privés de la promotion(2). Au final, 46 % des agrégés en fin de carrière restent donc exclus de la promotion à la hors classe.

A l'issue de la CAPN, 83 collègues de notre académie auront été nommés agrégés hors classe au 1er septembre 2011. L'analyse du tableau final montre que 60 de ces promus l'ont été « naturellement » (barème propre supérieur à la barre), 12 grâce aux seules interventions des élus en CAPN, 9 que l'on peut attribuer à la synergie CAPA-CAPN et enfin, seulement 2 agrégés auront été promus hors classe grâce aux seules améliorations de leur situation obtenue en CAPA. Quand on sait qu'en 2010, 18 promus sur 75 avaient été « gagnés » en CAPA(3), on mesure quel recul a subi la qualité du dialogue social auprès du recteur de Strasbourg.

(1) les « 11+4 » : la seule population susceptible de tirer un bénéfice financier immédiat de la promotion.

(2) le ministère considérant qu'un minimum de 6 années en tant qu'agrégé étaient nécessaires pour pouvoir attester du « mérite » d'un professeur, les 11 collègues devenus récemment agrégés par liste l'aptitude ne sont donc pas considérés comme « exclus a priori »

(3) 17 sur 98 promus en 2009.

Vos données personnelles dans le fichier du SNES



Chacun peu vérifier et corriger en ligne les éléments que comporte sa fiche SNES. Se munir de son identifiant Snes (6 chiffres) et de son mot de passe (4 lettres majuscules) figurant sur sa carte syndicale et se connecter à www.snes.edu rubrique « Espace adhérent » puis « Ma situation syndicale / Fiche personnelle à actualiser ». Bien vérifier en particulier que votre nom est rigoureusement identique à celui figurant sur votre fiche de paie (indispensable pour bien vous reconnaître automatiquement lors des opérations de mutation ou de promotion) et que votre adresse e-mail éventuelle ne comporte pas d'erreur de saisie. La liaison internet est sécurisée.

Votre dossier i-prof

L'application informatique i-prof est devenue le passage obligé pour certaines opérations de gestion de carrière telles que l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude ou la promotion à la hors-classe par exemple. Il est donc conseillé de se connecter avant la fin de l'année civile sur i-prof afin de vérifier et compléter son dossier.

Vous vous adressez au SNES...

Que ce soit par téléphone, mél ou courrier postal, pensez à bien nous donner tous les renseignements nécessaires et utiles :

- vos nom et prénom (l'adresse mél ne permettant pas toujours de deviner votre identité...)
- votre qualité d'adhérent (indication du numéro à six chiffres figurant sur votre carte SNES, cela vous garantira une réponse plus rapide et souvent plus complète)
- Et bien sûr, selon l'objet de votre courrier : vos établissement, discipline, grade, échelon ...

**R
A
P
P
E
L
S**

CAPA D'ACCÈS A LA HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS



Marc Bolzer

Un barème respecté, enfin presque ...

Le contingent de promotions s'élevait cette année à **254**, le barème du dernier promu était de **199 points**. Précisons qu'il s'agit du dernier collègue promu grâce à son barème. Car cette année encore, le rectorat a tenu à promouvoir deux collègues hors barème. Nous n'avons pas manqué d'exprimer à nouveau notre refus de ce procédé. Même si cela représente infiniment peu de promotions, le fait accompli est là et le rectorat s'affranchit d'un barème qui laisse pourtant déjà les mains largement libres à l'administration. Et bien entendu, le « **mérite** » sert à justifier plus ou moins mal des choix discrétionnaires.

Nous avons rappelé une fois de plus notre conception de l'accès à la Hors Classe, qui doit concerner prioritairement les collègues du 11ème échelon. Mais, force nous est de faire l'amer constat que 35% d'entre eux en ont été écartés. Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce ne sont pas les collègues qui ont la plus faible ancienneté dans cet échelon : 60 % des promus au 11ème échelon l'ont atteint depuis moins d'un an !

Comment expliquer que les plus anciens, les plus proches de la retraite en soient ainsi exclus ?

Avis « exceptionnel » : la machine à trier les profs...

Tout simplement par l'influence déterminante qu'ont les avis attribués par les chefs d'établissements et les inspecteurs sur le classement des collègues. L'attribution (ou pas ...) d'un double avis exceptionnel est de par son poids dans le barème le gage d'un accès à court terme à la Hors Classe, ou pas ... Ce précieux sésame est octroyé aux collègues de plus en plus tôt dans la carrière. En 2010, nous avons remarqué que l'entrée au 10ème échelon en était souvent l'occasion. Cette année nous observons un glissement vers le 9ème échelon ...

La machine semble s'emballer puisque la part de collègues promus au 10ème échelon est en croissance exponentielle, passant de 13 % l'an passé à 31 % cette année.

Et tout cela ne peut se faire qu'au détriment des collègues les plus anciens ...

De trop fortes disparités

De manière très nette, les avis « exceptionnel » émis par les chefs d'établissements ne vont pas aux enseignants en fin de carrière. Par exemple en collège, les collègues du 11ème échelon ne représentent que 12 % des détenteurs de ce type d'avis. Pour les avis attribués par les corps d'inspection, c'est dans la trop grande disparité entre disciplines que le bât blesse. La place manque ici pour en faire un bilan exhaustif, mais pour ne s'en tenir qu'aux avis « exceptionnel », on est bien plus restrictif en Anglais, Mathématiques ou SVT qu'en Arts Plastiques, Sciences Physiques ou STE... Il en résulte sur le moyen terme que pour certaines disciplines la part de professeurs « hors-classe » dépasse le poids relatif de la discipline dans le corps des certifiés. Mieux vaut donc ne pas enseigner une discipline qui accumule du retard ...

Autre disparité marquante : le type d'établissement. 50 % des promus enseignent en Lycée alors qu'ils ne représentent que 42 % des collègues promouvables.

L'accès à la Hors Classe est donc plus difficile pour les collègues qui enseignent en Collège, où les chefs d'établissement se montrent plus réticents dans l'attribution d'un avis « exceptionnel » que leurs collègues de Lycée.

Une nécessaire transparence

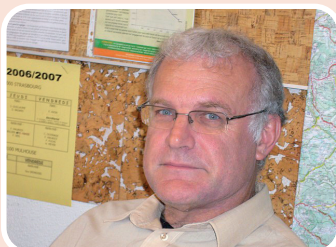
Toutes ces disparités sont difficilement tolérables. Il est temps d'harmoniser l'attribution des avis tant au niveau des chefs d'établissement que des inspections. Par ailleurs, un peu de transparence ne nuirait pas : il est nécessaire de rendre vraiment accessibles aux collègues les avis qui leur sont attribués par le biais d'une procédure plus contraignante qu'un affichage épisodique sur i-prof.

Avons-nous été entendus ? Serons-nous entendus ? A l'heure où ces lignes sont écrites, il est fortement question au rectorat de revoir la procédure d'accès à la Hors Classe. Et on peut craindre que ce ne soit pas pour aller vers plus de transparence, mais au contraire vers davantage de « mérite », ce qui signifie des choix opaques voire arbitraires. Le SNES pour sa part continuera à défendre une procédure assise sur un barème compréhensible de tous qui limite au maximum la part discrétionnaire dans l'accès à la Hors Classe.

CAPA PROMOTION D'ÉCHELON CERTIFIÉS : jeudi 15 décembre.

Envoyez-nous vos dernières notes administratives et pédagogiques et la date exacte de votre dernière promotion afin que nous puissions voir si vous êtes promouvables ou non.

BUDGETS LYCÉES 2012 : AUSTÉRITÉ AGRAVÉE



La Région Alsace (seule région à majorité de droite) a adopté le Budget « Education » qui conditionne la dotation octroyée aux lycées de notre académie au courant du mois de novembre. Ce budget est marqué par le sceau de l'austérité.

Une dotation en baisse...

Le tableau 1 permet de voir l'évolution de la dotation initiale entre 2012 et 2011 pour 93 lycées publics et privés de l'académie de Strasbourg.

Tableau 1: Evolution générale des dotations

	Dotation initiale 2011 (en euros)	Dotation initiale 2012 (en euros)	Ecart 2011/2012 En %
Total lycées publics (1)	19 248 949	18 475 534	- 4,02 %
Total lycées agricoles (2)	1 085 999	887 458	- 18,28 %
Total Education spécialisée (3)	350 682	345 595	-1,45 %
Total lycées privés (4)	3 525 362	3 389 769	-3,85 %
TOTAL GÉNÉRAL	24 210 992	23 098 356	- 4,60 %

(1) Il s'agit des 69 lycées qui se répartissent de la manière suivante: LEG/LEGT/LPO (54) et LP (15)

(2) Il s'agit des 4 lycées de l'enseignement agricole (Erstein, Obernai, Rouffach et Pflixbourg)

(3) Il s'agit de l'EREA Ebel et de l'ERPD Wickenfeld

(4) Il s'agit des 20 lycées privés sous contrat (12 dans le Bas-Rhin et 8 dans le Haut-Rhin).

Pour la première fois la dotation est en baisse (- 1 111 636 euros soit - 4,60 %). Cette baisse est répercutée à la différence de l'année précédente sur tous les types d'établissement. Sur les 69 lycées publics (lycées d'enseignement général, technologiques et professionnels), 36 ont une dotation diminuée dont 16 qui voient leur dotation diminuée de plus de 10% et 6 qui ont une dotation augmentée de moins de 2 % (c'est à dire en dessous du taux d'inflation prévu pour l'année 2012). Les dotations des 4 lycées agricoles subissent une baisse sévère. Maigre consolation : les lycées privés sous contrat voient également leur dotation rognée (alors qu'elle avait augmenté l'an dernier de 7,19%).

Cette dotation globale amoindrie se répartit en 4 principales catégories. Un certain nombre d'incertitudes planent cependant sur l'évolution de ces 4 catégories.

... et les incertitudes du « pari énergétique »

Le tableau 2 montre l'évolution des 4 principaux postes du budget qui se retrouveront également dans la dotation attribuée à chaque établissement.

Tableau 2 : Evolution des composantes de la subvention de la Région

	Dotation initiale 2011 (en euros)	Dotation initiale 2012 (en euros)	Ecart 2011/2012 En %
Viabilisation (1)	9 725 282	8 513 441	- 12,46 %
Entretien et fonctionnement (2)	5 777 290	5 840 481	+ 1,09 %
Enseignement (3)	4 246 794	4 370 935	+ 2,92 %
Spécifiques (4) dont EPS	1 412 435 574 496	1 457 450 619 634	+ 3,19 % + 7,89 %

(1) Le poste Viabilisation (chapitre B) comprend les dépenses de chauffage, d'eau et d'électricité (moyenne des consommations des trois dernières années), il représente près de 42% de l'ensemble des dépenses (contre 46% en 2011).

(2) Les postes Entretien (chapitre C) et Fonctionnement (chapitre D) représentent environ 29 % de l'ensemble des dépenses (contre 27 % en 2011). Il est calculé pour chaque établissement selon la formule « surface utile/effectifs réels ».

(3) Le poste Enseignement (enseignement général/chapitre A1 et enseignement technologique/chapitre J1) arrive avec un peu plus de 21% en troisième position. Il est à noter que la Région ne débloque en janvier que 70 % de la subvention. Le reste est versé en mai en fonction des effectifs d'élèves présents à la rentrée 2011. Il faut préciser que la somme affectée au poste enseignement ne va pas uniquement pour les crédits d'enseignement mais qu'elle est aussi affectée aux chapitres « fonctionnement ».

(4) Le dernier poste recouvre en partie la location d'installations sportives extérieures (EPS) mais également le fonctionnement d'ENTEA, les activités périscolaires des établissements spécialisés (EREA et ERPD) ou les contrats de maintenance des chaufferies bois.

Il convient de relativiser l'augmentation des postes "enseignement", "entretien et fonctionnement" et "spécifiques". L'augmentation de 2,92 % du poste enseignement s'explique en grande partie par l'augmentation prévue des effectifs en lycée

(plus de 400 élèves entre 2010 et 2011 et probablement plus encore entre 2011 et 2012). Pour la quatrième année consécutive le **point élève est maintenu à 74 euros**. Il faut rappeler que la dotation « Enseignement » est calculée selon un système complexe de coefficients attribués en fonction de la nature de l'enseignement. Les élèves de Premières et Terminales L, ES et S (ainsi que les élèves de CPGE littéraires) sont affectés du coefficient 1. Les élèves de Premières et Terminales STT, SMS et S SI (ainsi que les élèves de CPGE scientifiques) sont affectés du coefficient 1,2. Les élèves de Premières et Terminales STI (ainsi que les élèves de CPGE technologiques et de BTS services) sont affectés du coefficient 1,6. Les élèves de Premières et Terminales STL ou STI option génie civil, énergie ou arts appliqués (ainsi que les BTS production) sont affectés du coefficient 2,1 ou 2,6 (Premières, Terminales et BTS Biochimie, Biotechnologie ou Chimie de laboratoire). Cette année encore il faudra plus particulièrement surveiller le traitement réservé aux élèves de secondes. Les élèves de seconde générale sans enseignement de détermination technologique continuent d'être affectés du coefficient 1. Par contre ce coefficient peut varier pour les élèves ayant choisi une option technologique.

L'augmentation du poste entretien est faible (à peine 1%) alors que les contrats d'entretien (qui pèsent lourdement dans ce chapitre budgétaire) ont pour la plupart subi une forte augmentation. L'augmentation significative de la part spécifique et plus particulièrement du poste EPS (+7,86%) ne fait que répercuter l'augmentation des locations des installations sportives (piscines, salles de sport...).

La principale nouveauté et surtout la principale incertitude est le « pari énergétique ». La part viabilisation est en forte baisse (-1 211 841 euros soit -12,46%). Dans cette part « viabilisation » le poste principal est le chauffage. La région Alsace compte répercuter les économies d'énergie qui ont été faites à la suite d'importants travaux. Elle espère aussi, mais là on est dans le pari, pouvoir bénéficier des mêmes conditions climatiques hivernales plus clémentes et également de la pause des cours de l'énergie (pétrole, gaz naturel). La combinaison des paramètres climatiques et géopolitiques relève tout de même du pari hasardeux.

Alors que le Budget 2012 de l'Education Nationale prévoit une nouvelle fournie de 14 000 suppressions de postes dont 6650 dans le second degré public, la subvention accordée par la Région Alsace est en diminution dans 36 lycées alsaciens ou en augmentation inférieure à 2% dans 6 autres lycées. Même si les Conseils d'Administration ne se prononcent que sur la répartition de l'enveloppe budgétaire, il ne faut pas accepter ce « régime du pain sec » et ne pas hésiter à voter contre cette répartition et à justifier ce vote par une motion de protestation !

Francis Fuchs, Secrétaire académique du SNES/FSU - Représentant FSU au CTPA

J'AI TESTÉ POUR VOUS ... la hotline « Assistance Informatique » du rectorat (0810 000 891)

En juin dernier, mon antivirus académique Kasperski (gratuit pour les ordinateurs des agents de l'académie dans la limite de trois licences) arrive à échéance. Plus question de le renouveler aux mêmes conditions, le contrat entre le rectorat et la Sté Kasperski étant devenu caduc. Désormais, c'est la Sté Trend Micro qui a le marché. Malheureusement, ce ne sont plus trois PC que chaque agent pourra protéger, mais un seul. La logique m'échappe : l'idée n'était-elle pas de faciliter la protection de l'ensemble des ordinateurs « familiaux » des enseignants, évitant ainsi de propager des virus, notamment à travers les réseaux des établissements ? D'autant que nombre d'enseignants possèdent souvent deux ordinateurs : un fixe à la maison (qui serait protégé par Trend Micro) et un portable qui véhiculerait les virus entre la maison et le réseau du lycée ou du collège...

Ce problème de maillon faible me pousse à appeler la hotline. La solution qui m'est proposée est de taper « antivirus gratuit » sur Google puis de télécharger ce que le moteur de recherche allait me proposer. Je cherche à comprendre : à quoi bon protéger mon PC fixe par un antivirus commercial si mon portable ne l'est que par un produit qui, a priori, ne présentera pas les mêmes garanties ? Ou alors le rectorat renonce à tous ses contrats coûteux et décide de s'en remettre aux trouvailles de Google pour protéger la totalité du parc informatique de l'académie !

Le vendredi 23 septembre, je veux récupérer mon mot de passe en vue des élections professionnelles. J'accède au site sans problème, mais, hélas, le lien utile n'est pas actif. Le site ne donnant aucune explication quant à cette anomalie, j'appelle la hotline...

Je fais constater à la personne qui m'accueille que le problème ne se situe pas que sur mon propre ordinateur ; il observe la même anomalie sur son écran. Pour moi, le bon sens aurait voulu que ce monsieur prenne son téléphone et signale le problème au webmaster du ministère. Pas du tout ! Mon « hotliner » m'ouvre un dossier et me tiendra au courant... Je lui fais remarquer que plus d'un million d'agents viennent de recevoir leur « case à gratter » et s'apprêtent, comme moi, à récupérer leur mot de passe. Ainsi, si deux cent mille collègues appelaient la hotline dans l'après-midi, allait-on ouvrir deux cent mille dossiers ?

Je n'en reste pas là, j'essaie d'en savoir plus. Au fil de la conversation, très courtoise, j'en viens à m'interroger sur cette hotline, sur « mon hotliner ». Par exemple de quel service du rectorat dépend-il ?

J'apprends alors que cette hotline n'est pas du tout basée au rectorat de Strasbourg : il s'agit d'une boîte privée située à Grenoble. Je n'arriverai pas à en savoir plus, consigne étant donnée aux employés de ne pas dévoiler le nom de la société. L'existence de ce secret de polichinelle me sera d'ailleurs confirmée par le « supérieur » de mon interlocuteur avec lequel je pourrai ensuite m'entretenir.

Enquête menée, la plateforme privée qui m'aura répondu cet après-midi-là est la Sté OSIATIS mais, deux jours plus tard, je reçois un mél. (le fameux « suivi de mon dossier »...) pourtant signé de « l'assistance informatique académique » ! Il m'apprend que le lien est à nouveau actif, ce que j'avais constaté moi-même, 12 heures plus tôt...

Sylvain Guillaume

RÉMUNÉRATION DE L'HEURE DE VIE DE CLASSE



José Pozuelo

Suite à un courrier du ministère, le secrétaire général de l'académie de Strasbourg, M Arène, a indiqué par un texte adressé aux chefs d'établissement que les heures de vie de classe, HVC, relèvent des obligations de service des personnels concernés, en général les professeurs principaux et ne donnent lieu à aucune rémunération spécifique. Expliquant que pour ces derniers, cela entre dans l'ISOE part modulable.

Partout les rectorats ont relayé ce document ministériel qui pourtant ne mentionne aucun décret, aucune circulaire présentant clairement l'animation de l'heure de vie de classe comme obligation de service. Le secrétaire général de Strasbourg fait référence à l'article 3 du décret 93-55 du 15 janvier 1993 qui définit les missions attachées à l'ISOE part modulable mais cet article ne mentionne que le rôle de coordination dans le suivi des élèves. Par conséquent, ce courrier, qui n'a pas de valeur réglementaire, ne modifie en rien la position du SNES sur le sujet, à savoir qu'aucun professeur, principal ou non, ne peut être tenu d'assurer l'heure de vie de classe devant élèves, sauf dans le cas de plus en plus rare, où elle est intégrée au service ou éventuellement payée en HSE.

En s'en tenant strictement aux textes, rappelons 3 éléments objectifs :

- ⇒ La **circulaire n° 93 087 du 21/01/1993** définit les missions du professeur principal, sans référence à une heure de vie de classe, qui apparaît postérieurement.
- ⇒ Le **Décret n° 93-55 du 15 janvier 1993** qui définit les missions couvertes par l'ISOE part modulable ne parle que de "**coordination**" (art.3) dans le suivi des élèves.
- ⇒ Le **supplément au BO N°23 du 10/06/1999** stipule que "**L'organisation** de cette heure est confiée au professeur principal avec la possibilité d'interventions d'autres adultes". En aucun cas il n'est tenu d'assurer les 10H qui, par contre, doivent être inscrites à l'emploi du temps des élèves.

Plus récemment, Luc Chatel, interrogé au Sénat sur le sujet, a répondu : « Les heures de vie de classe visent à permettre un dialogue permanent entre les élèves et la communauté éducative, sur toute question liée à la vie de la classe, à la vie scolaire ou tout autre sujet intéressant les élèves. Elles peuvent être animées par différents intervenants : professeurs principaux, autres professeurs de la classe, documentalistes, conseillers principaux d'éducation, personnels d'orientation, de santé scolaire... Les heures de vie de classe relèvent des obligations de service des personnels concernés et **donnent lieu à une rémunération en heures supplémentaires effectives (HSE)** dès lors qu'elles sont assurées en dépassement de leur temps de service obligatoire. » (JO Sénat du 11/02/2010).

Dans certaines académies, les HVC disparaissent car les collègues ne les font plus, ailleurs la lutte est engagée et souvent les HVC sont rémunérées.

Exigeons le paiement de ces heures lorsqu'elles sont effectuées.

STAGE FSU : 2 février 2012

"Face à la marchandisation de l'École, donnons un avenir au système éducatif... pour la réussite de tous !"

Entre 9 h et 17 h sur le campus de l'UHA de Mulhouse avec C. Laval auteur du livre, "la nouvelle école capitaliste" et les responsables de la FSU du Haut-Rhin, première organisation du monde de l'Éducation dans ce département.

→ Trois axes d'informations et de débats :

- «**Quelle cohérence dans la politique de casse et les projets du gouvernement ?**»
- «**Faire évoluer l'École : Pourquoi ? Comment ?**»
- «**Quel projet éducatif pour demain ?**»

Un stage à ne pas manquer ! Inscrivez vous dès à présent auprès du SNES, les modalités pratiques suivront.

BRÈVES



Jean-Louis Hamm

Le **27 septembre**, journée de grève et de manifestation unitaire pour une école ambitieuse et démocratique, et contre la logique de destruction massive du gouvernement et de Chatel, les syndicats de la FSU dont évidemment le SNES ont pris toute leur part dans les cortèges alsaciens. Ils n'en resteront pas là, devant l'accélération brutale des mesures néfastes contre les fonctionnaires, en particulier les enseignants :

- perte constante du pouvoir d'achat (« gel » des salaires et hausse de la TVA)
- protection sociale réduite à la portion congrue, avec en plus le jour de carence (1er jour non payé) en cas d'arrêt maladie
- projet d'évaluation des enseignants par le chef d'établissement, peut être assisté par « un responsable disciplinaire »
- fin du système actuel de promotion pour aller vers un système au... mérite.

Quelques jours plus tard, la FSU était présente dans les défilés de la journée d'action interprofessionnelle du **11 octobre** pour revendiquer une autre politique sociale et de l'emploi, pour refuser de payer une crise dont nous ne sommes pas responsables. Pour nous, la matinée s'est terminée par un apéritif, et des discussions informelles entre des camarades de la FSU et de la CGT.

Enfin, le **14 octobre**, Bernadette Groison, secrétaire nationale de la FSU, était à Mulhouse et à Strasbourg. L'essentiel de son message était de dire que l'Education et la Fonction Publique, loin d'être des charges, sont un investissement d'avenir, d'autant plus que les inégalités sociales pèsent d'une manière extraordinaire, que la FSU restera mobilisée contre les suppressions des postes et pour l'aide aux familles les plus en difficulté.

Outre deux conférences de presse (Haut-Rhin et Bas-Rhin), Bernadette Groison a rencontré des professeurs du lycée Lavoisier de Mulhouse, y évoquant notamment les classes surchargées, l'application brutale de la réforme des lycées et ses conséquences au quotidien, le rabotage de disciplines comme l'histoire, les sciences économiques, diminuant du même coup la réflexion sur la société de nos élèves, et enfin l'absence de formation des jeunes collègues.

Pour finir, elle a rencontré des militants de nos différents syndicats afin d'échanger avec eux sur des thèmes comme le travail syndical commun, la visibilité de la FSU etc.



Bernadette Groison
Secrétaire nationale de la FSU

QUI JOINDRE AU SNES ?



- **INFOS LYCÉES** : Francis Fuchs, Myriam Benedetti et Dominique Perrin
- **INFOS COLLÈGES** : Valérie Baugey, Marc Bolzer, Jean-Louis Hamm et José Pozuelo
- **EMPLOI** :
 - **Agrégés** : Sylvain Guillaume
 - **Certifiés** : Marc Bolzer et Geneviève Rudloff
 - **Pegc** : François Seel
 - **Tzr** : Marc Bolzer et Geneviève Rudloff
 - **Documentalistes** : Carine Gigout et Claire Gutknecht
 - **Stagiaires** : Philippe Lochu et Jean-Louis Hamm
 - **Ma/contractuels/vacataires** : Geneviève Rudloff et Leïla Moussavian-Huppe (contractuelle)
 - **Copsy** : Sylvie Cado
 - **Cpe** : Ali Gherbi
 - **AED, AP, AVS** : Ali Gherbi et Amandine Rivet (AED)
 - **Retraité(e)s et protection sociale** : Françoise Eiden
 - **Retraites** : Sylvain Guillaume
- **TRÉSORERIE** : Maurice Besset (compta@strasbourg.snes.edu)
- **INFORMATIQUE** : Jamil Al Yafi
- **SECRETARIAT GÉNÉRAL** : Francis Fuchs, Philippe Lochu
- **FSU régionale** : Jean-Louis Hamm